

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Puy-Saint-Pierre



informez-vous

Editorial du maire

Nous avons le plaisir de vivre dans un environnement de qualité, où se trouvent des sites naturels d'exception.

Cette richesse ne doit pas nous faire oublier les risques naturels.

Votre sécurité est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

La mairie a donc souhaité développer une politique de prévention et d'information sur les risques majeurs naturels, auxquels nous pouvons être exposés.

Pour se faire, nous avons réalisé le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), qui recense l'ensemble des risques pouvant toucher notre commune.

Il vous informe sur les consignes de sécurité à respecter et les mesures à prendre si l'une de ces catastrophes évoquées se produisait.

Je vous invite à lire cette brochure et conservez -la précieusement.

Risque feu de forêt

QU'EST-CE QU'UN FEU DE FORÊT ?

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Dans le secteur de Puy Saint Pierre, même si l'aléa « feu de forêt » n'a pas l'ampleur que l'on connaît sur le pourtour méditerranéen, il n'est pas négligeable pour autant. Il existe deux périodes dans l'année où le risque est plus fort : la saison des écoubages en mars-avril et la saison touristique vers juillet-août.

Outre la destruction des végétaux, le risque pour les constructions est important : les maisons situées dans des zones boisées ou en bordures peuvent être la proie des flammes.

Aucun feu de forêt majeur n'est à répertorier.

MESURES DE PRÉVENTION FACE AU RISQUE FEU DE FORêt

PREVENTION

Il existe dans le département des réglementations de l'emploi du feu et du débroussaillage définies par arrêté préfectoral, documents consultables en mairie.

Le code forestier rend obligatoire le débroussaillage jusqu'à une distance minimum de 50 mètres de toute construction susceptible d'accueillir de manière permanente ou temporaire des personnes physiques. En cas d'inactivité de la part du propriétaire, le débroussaillage peut être pourvu d'office par l'administration et au frais du propriétaire.

PRÉVISION

Lors des périodes les plus critiques de l'année, on mesure quotidiennement les conditions hydrométéorologiques et l'état de la végétation. La surveillance est assurée par un réseau de tours de guet et de patrouilles de surveillance équipées pour attaquer les départs de feux.

PROTECTION

Des aménagements de terrain en matière de défense contre l'incendie sont réalisés : pistes d'accès pompiers, pare-feux, installation de citernes d'eau accessibles aux engins terrestres et aériens...

CONSIGNES GÉNÉRALES FACE A UN FEU DE FORET

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- Ne jamais allumer de feu en forêt
- prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- débroussailler,
- vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- informer les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible,
- respirer à travers un linge humide,
- attaquer le feu, si possible.

Dans la nature :

- s'éloigner dos au vent,
- si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide,
- ne pas sortir de votre voiture.

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
- occulter les aérations avec des linges humides,
- rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.

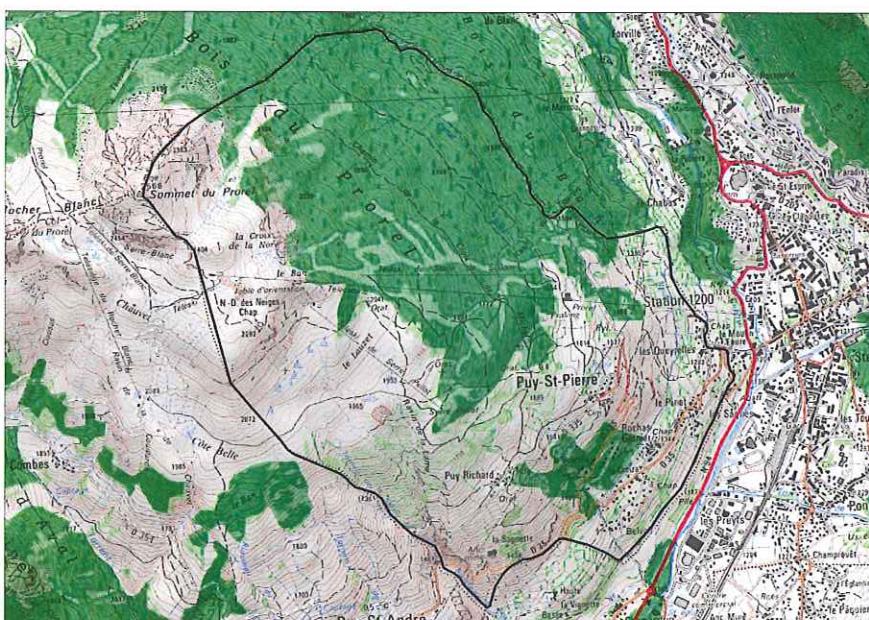
APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- éteindre les foyers résiduels.



CARTOGRAPHIE DU RISQUE FEU DE FORÊT

Source : BD CARTO, DONNEES ZONES BOISEES, SCAN 25 IGN



Risque mouvement de terrain

QU'EST-CE QU'UN MOUVEMENT DE TERRAIN ?

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou humaines (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

On distingue :

- Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent les affaissements, les tassements, les glissements, la solifluxion, le fluage, le retrait-gonflement et le fauchage.
- Les mouvements rapides se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements liés à la présence de cavités souterraines (carrières ou ouvrages souterrains), les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.

Puy Saint Pierre est menacée par :

- ✓ Des ravinements, en particulier dans le bassin versant du ruisseau de la Saigne du Loup,
- ✓ Des coulées de boue,
- ✓ Des chutes de pierre ou de blocs en aval du chef-lieu et en amont du hameau de Rochas Garnier et du hameau du Pinet.

MESURES DE PRÉVENTION FACE AU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

PRÉVISION

Il est très difficile, pour des raisons autant techniques que financières, de suivre en permanence l'évolution des mouvements de terrain et de disposer de systèmes d'alerte.

PROTECTION

Examen très rapide des zones situées en périphérie immédiate, par un expert, afin de procéder à l'évacuation préventive totale ou partielle, à l'interdiction de circulation...

CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UN MOUVEMENT DE TERRAIN

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

- fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas,
- gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,
- dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

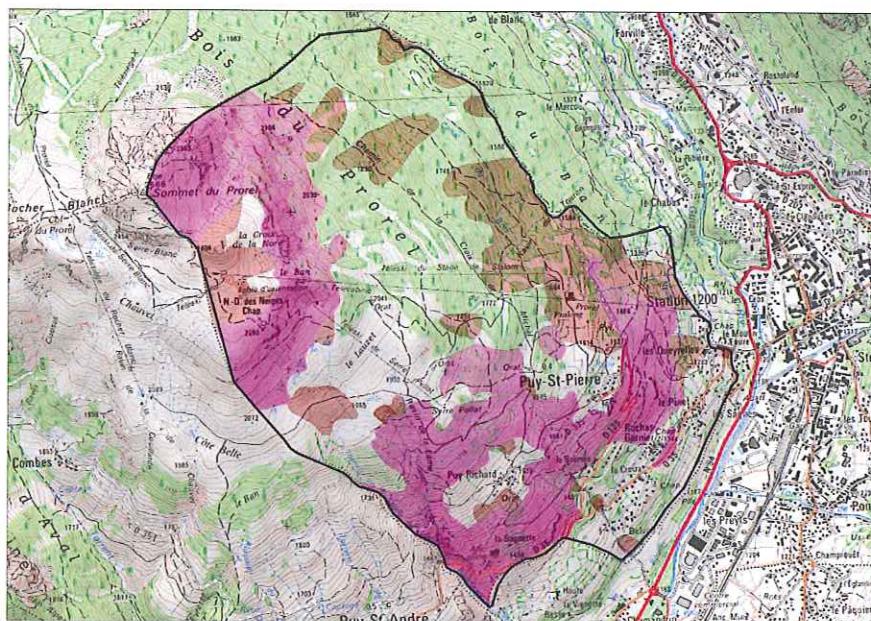
APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- rejoindre le lieu de regroupement indiqué.



CARTOGRAPHIE DU RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Source : PORTER A CONNAISSANCE, SCAN 25 IGN



Risque sismique

QU'EST-CE QU'UN SÉISME ?

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 ont modifié le zonage sismique de la France la divisant en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes. La commune de Puy Saint Pierre est située en aléa moyen, niveau 4. Les nouvelles règles de construction parasismiques ainsi que le nouveau zonage sismique (qui modifient les articles 5653-1 à 8 du Code de l'Environnement) sont entrés en vigueur le 1^{er} mai 2011.

MESURES DE PRÉVENTION FACE AU RISQUE SISMIQUE

PRÉVENTION

Des normes parasismiques et un zonage sismique de la région impose l'application de règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

PRÉVISION

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.

CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UN SÉISME

AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- fixer les appareils et les meubles lourds.

PENDANT : SE METTRE À L'ABRI

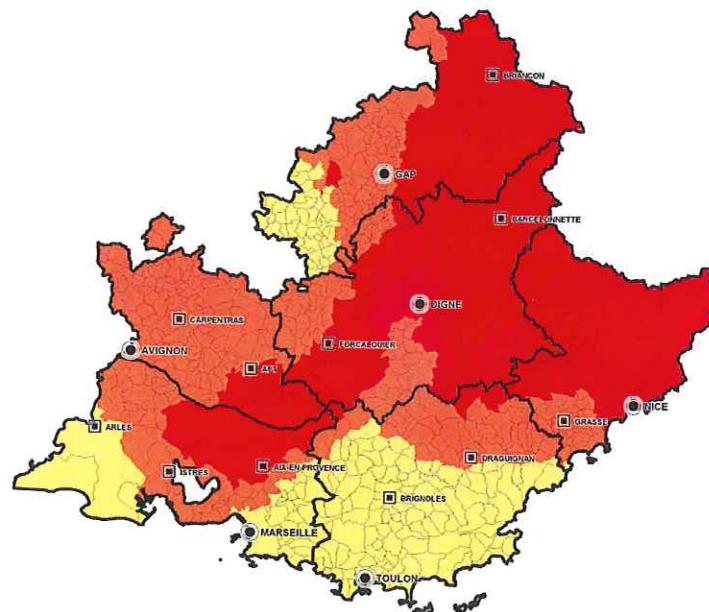
- à l'intérieur : Se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres,
- à l'extérieur : Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...),
- en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses, se protéger la tête avec les bras, ne pas allumer de flamme.

APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

- après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses,
- ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble,
- vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités,
- si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation).



CARTOGRAPHIE DU RISQUE SISMIQUE EN RÉGION PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



Zonage sismique

- 2 - Faible (183)
- 3 - Modérée (362)
- 4 - Moyenne (418)

Risque avalanche

QU'EST-CE QU'UNE AVALANCHE ?

Provoquée par la rupture du manteau neigeux, une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige plus ou moins importante sur une pente. Une avalanche peut se produire spontanément ou être provoquée par un agent extérieur. Trois facteurs sont principalement en cause : la surcharge du manteau neigeux, d'origine naturelle, la température, le vent.

MESURES DE PRÉVENTION FACE AU RISQUE AVALANCHE

PRÉVENTION

Localement, ce risque possède une période de retour très faible. De ce fait, aucune mesure de prévention particulière n'est mise en place. La reforestation des versants réalisée, initialement prévue pour stabiliser les terrains de montagne, joue un rôle dans la lutte contre le départ des avalanches.

PRÉVISION

Météo-France édite régulièrement un bulletin d'estimation du risque d'avalanche qui donne, à l'échelle d'un massif, des indications sur l'état du manteau neigeux en fonction de l'altitude, de l'exposition, du relief.

CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UNE AVALANCHE

AVANT : SI VOUS AVEZ À FRANCHIR UNE ZONE DOUTEUSE,

- Déetecter les zones à risques et les éléments aggravants de terrain,
- Dégager dragonnes, lanières et une bretelle de sac,
- Mettre un foulard sur la bouche,
- Traverser un à un, puis s'abriter en zone sûre,
- Ne pas céder à l'euphorie du groupe.

PENDANT : TENTER DE FUIR LATÉRALEMENT

- Se débarrasser des bâtons et du sac,
- Fermer la bouche et protéger les voies respiratoires pour éviter de remplir ses poumons de neige,
- Essayer de se cramponner à tout obstacle pour éviter d'être emporté,
- Essayer de se maintenir à la surface de grands mouvements de natation.

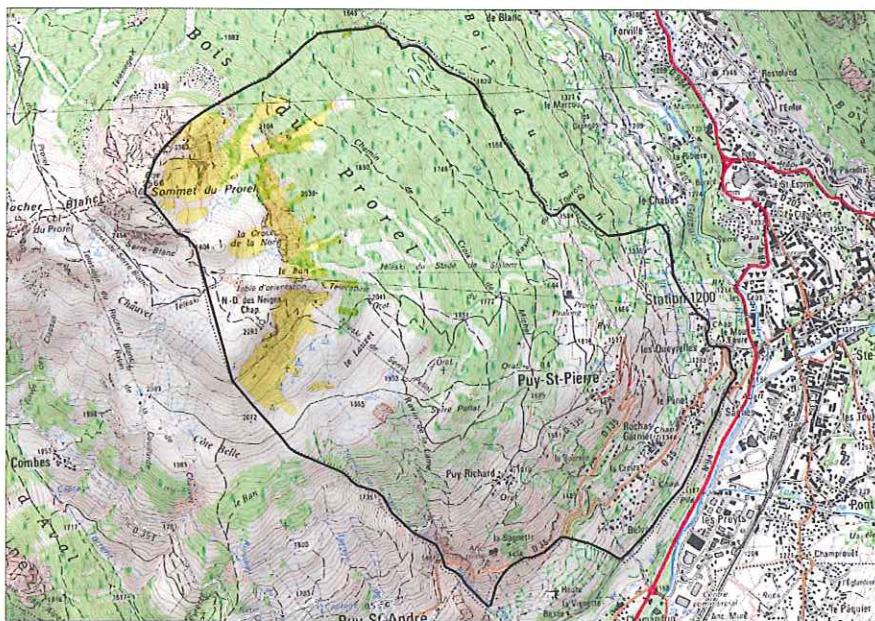
APRÈS : SE FAIRE REPERER

- Ne pas s'essouffler en criant ; pour tenter de se faire entendre, émettre des sons brefs et aigus (l'idéal serait un sifflet),
- Faire un maximum d'efforts pour vous dégager si vous sentez que l'avalanche va s'arrêter,
- Au moment de l'arrêt, si l'ensevelissement est total, efforcez-vous de créer une poche en exécutant une détente énergique puis ne plus bouger pour économiser l'air.



CARTOGRAPHIE DU RISQUE AVALANCHE

Source : PORTER A CONNAISSANCE, SCAN 25 IGN



Risque transport de matières dangereuses

QU'EST-CE QU'UN RISQUE TMD ?

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. On peut observer trois types d'effets qui peuvent être associés :

- une explosion avec des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression dû à l'onde de choc),
- un incendie avec des effets thermiques (brûlures) pouvant être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication liés à l'émission de fumées toxiques. 60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables,
- un dégagement de produit toxique provenant d'une fuite de produit toxique (cuve, citerne, canalisation de transport) ou résultant d'une combustion (même d'un produit non toxique).

La commune de Puy Saint Pierre est susceptible d'être concernée par le risque de TMD par route (départementales D35 et D135).

MESURES DE PRÉVENTION FACE AU RISQUE TMD

PRÉVENTION PAR DES MESURES RÉGLEMENTAIRES ET DES CONTROLES

Réglementation internationale qui impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs, des signalisations spécifiques.

Contrôles techniques des véhicules de transports de matières dangereuses par route.

Restrictions de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux ainsi que des axes de circulation obligatoires au niveau local par le préfet et le maire.

PROTECTION

Application du dispositif ORSEC (activé par le préfet) qui intègre des dispositions spécifiques telles que le Plan de Secours Spécialisé TMD.

CONSIGNES GÉNÉRALES FACE À UN RISQUE TMD

AVANT : SAVOIR IDENTIFIER

Un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risque(s) générés par la ou les marchandise(s).

PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

Si on est témoin d'un accident, donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112). Dans le message d'alerte, préciser si possible le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.), le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, etc.), la présence ou non de victimes, la nature du sinistre (feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.), le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.

En cas de fuite de produit :

- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner,
- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit, ne pas fumer,
- quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

À la fin de l'alerte, aérer le local dans lequel vous vous êtes mis à l'abri.



CARTOGRAPHIE DU RISQUE TMD PAR ROUTE

Principaux axes routiers susceptibles de générer du transport de matières dangereuses
Source : SCAN 25, BD Topo

